

demarche.numerique.gouv.fr

Démarche : Déclarer un dommage corporel causé par un tiers

Organisme : Service recours contre tiers

Identité du demandeur

Email	
Civilité	
Nom	
Prénom	

Formulaire

Déclarer une blessure ou un accident causé par un tiers ayant donné lieu à une prise en charge médicale.

Vous êtes concernés si vous ou vos proches êtes victimes de blessures causées volontairement ou par la faute, l'imprudence ou la négligence d'une tierce personne identifiée (un particulier, une entreprise, une administration ou un établissement de santé), ayant pour origine :

- Des coups et blessures volontaires,
- Un accident de la circulation ou de transport en commun, un accident sportif ou de loisir, un accident scolaire, un accident médical,
- une chute dans un lieu recevant du public (magasin, administration...) ou à cause d'un mauvais entretien de la voirie,
- Une chute ou une morsure d'un animal,
- Un produit défectueux ou un objet appartenant à une autre personne,

Cette déclaration permet à votre caisse d'assurance maladie de réclamer au responsable ou à son assurance le remboursement des prestations (indemnités journalières, rente accident du travail, pension d'invalidité) **et des frais** (médicaux, pharmaceutiques, d'appareillage) **versés en lien avec votre accident**. Ainsi, ce n'est pas l'Assurance Maladie qui subit les conséquences financières de l'événement, mais la compagnie d'assurance du tiers responsable, ou à défaut, le tiers responsable lui-même.

Cette démarche est obligatoire mais c'est surtout un « bon réflexe » en faveur de la collectivité permettant de préserver notre système de santé (près d'un milliard d'euros est récupéré chaque année).

Signaler l'accident peut également permettre d'accélérer votre propre indemnisation par l'assureur.

Informatique et libertés

Les informations collectées dans le formulaire ci-dessous sont nécessaires à la gestion des signalements de recours contre tiers, conformément aux dispositions en vigueur. Elles sont réservées au personnel habilité des organismes d'Assurance Maladie compétents pour l'instruction des dossiers.

ORGANISME DE RATTACHEMENT DE LA VICTIME

Choisir le département de la victime

Ce choix permet de définir l'organisme d'assurance maladie compétent

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible 1-Ain
2-Aisne
☐ 3-Allier
4-Alpes-de-Haute-Provence
5-Hautes-Alpes
6-Alpes-Maritimes
7-Ardèche
8-Ardennes
☐ 9-Ariège
☐ 10-Aube
11-Aude
12-Aveyron
13-Bouches-du-Rhône
14-Calvados
15-Cantal
16-Charente
17-Charente-Maritime
18-Cher
☐ 19-Corrèze
21-Côte-d'Or
22-Côtes d'Armor
23-Creuse
24-Dordogne
25-Doubs
☐ 26-Drôme
27-Eure
28-Eure-et-Loir
29-Finistère
☐ 2A-Corse-du-Sud
☐ 2B-Haute-Corse
30-Gard
31-Haute-Garonne
☐ 32-Gers —

Déclarer un dommage corporel causé par un tiers
34-Hérault
35-Ille-et-Vilaine
☐ 36-Indre
37-Indre-et-Loire
☐ 38-Isère
39-Jura
40-Landes
41-Loir-et-Cher
42-Loire
43-Haute-Loire
44-Loire-Atlantique
45-Loiret
☐ 46-Lot
47-Lot-et-Garonne
48-Lozère
49-Maine-et-Loire
50-Manche
51-Marne
52-Haute-Marne
53-Mayenne
54-Meurthe-et-Moselle
55-Meuse
☐ 56-Morbihan
57-Moselle
58-Nièvre
59-Nord
☐ 60-Oise
61-Orne
62-Pas-de-Calais
63-Puy-de-Dôme
64-Pyrénées-Atlantiques
65-Hautes-Pyrénées
66-Pyrénées-Orientales

Déclarer un dommage corporel causé par un tiers
68-Haut-Rhin
☐ 69-Rhône
70-Haute-Saône
71-Saône-et-Loire
72-Sarthe
☐ 73-Savoie
74-Haute-Savoie
75-Paris
76-Seine-Maritime
77-Seine-et-Marne
78-Yvelines
79-Deux-Sèvres
■ 80-Somme
81-Tarn
82-Tarn-et-Garonne
83-Var
84-Vaucluse
85-Vendée
86-Vienne
87-Haute-Vienne
88-Vosges
89-Yonne
90-Territoire de Belfort
91-Essonne
92-Hauts-de-Seine
93-Seine-St-Denis
94-Val-de-Marne
95-Val-D'Oise
971-Guadeloupe
972-Martinique
973-Guyane
974-La Réunion
976-Mayotte

Déclarer un dommage corporel causé par un tiers

Mois de naissance de la victime L'organisme compétent pour le département des Bouche-du-Rhône est fonction du mois de naissance de la victime
Cochez la mention applicable, une seule valeur possible Né(e) entre janvier et juin
Né(e) entre juillet et décembre et date de naissance présumée
De quelle caisse primaire dépend la victime? L'organisme compétent pour le département du Nord est fonction de la caisse primaire d'affiliation
Cochez la mention applicable, une seule valeur possible Roubaix-Tourcoing
☐ Hainaut
RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LA VICTIME
Civilité Mme
□ M.
Prénom
Nom Nom de naissance (de famille) suivi du nom d'usage (facultatif et s'il y a lieu)
Numéro de sécurité sociale Votre numéro se trouve sur votre carte vitale. Celui-ci comporte 15 caractères : 13 pour l'identification et 2 pour la clé Exemple : 1 73 07 75 258 154 57
Date de naissance
Numéro de téléphone
Adresse mail
Situation Cochez la mention applicable, une seule valeur possible salarié(e)
sans emploi
travailleur(se) indépendante
☐ fonctionnaire

Préciser l'administration d'affectation Le déclarant n'est pas la victime Cocher cette case si vous déclarez pour le compte de la victime Cochez la mention applicable Oui ☐ Non Lien avec la victime Cochez la mention applicable, une seule valeur possible Ayant-droit Autre Nom et prénom de l'ayant-droit Nom de naissance (de famille) suivi du nom d'usage (facultatif et s'il y a lieu) Date de naissance de l'ayant-droit Lien avec l'ayant-droit Préciser Cochez la mention applicable, une seule valeur possible Enfant ☐ Conjoint □ Ascendant Déclarant pour le compte de la victime Cochez la mention applicable, une seule valeur possible ☐ Conjoint ☐ Ascendant Tutelle ou mesures de protection Praticien ou établissement de santé LE TIERS RESPONSABLE, à l'origine de la blessure ou de l'accident * Le tiers à l'origine de la blessure ou de l'accident * Il s'agit de la personne (particulier, entreprise, administration...) impliquée dans l'accident en tant qu'auteur du dommage lui-même ou en tant que responsable d'une personne, d'un animal, d'une chose ou d'un bien qu'il a sous sa garde, et qui a contribué à la réalisation du dommage. Merci de cocher parmi ces trois propositions Cochez la mention applicable, une seule valeur possible Aucun tiers n'est impliqué

Déclarer un dommage corporel causé par un tiers Administration

Déclarer un dommage corporel causé par un tiers
Le tiers est une personne physique
Le tiers est une personne morale
Confirmez-vous l'absence d'un tiers responsable? Si aucune personne physique ou morale n'est impliquée dans la survenance du fait accidentel, aucun recours ne peut être exercé ; il sera mis fin à la déclaration. Veuillez confirmer SVP
Cochez la mention applicable Oui
□ Non
Veuillez cocher l'une des deux propositions ci-dessus Le tiers est soit une personne physique soit une personne morale
S'agit-il d'un mineur ? Cochez la mention applicable Oui
□ Non
Quel type de personne morale? Cochez la mention applicable, une seule valeur possible Une entreprise
☐ Un établissement de santé
☐ Un espace commercial
☐ Une administration, collectivité, commune
Un établissement scolaire
CIRCONSTANCES A L'ORIGINE DE LA BLESSURE OU DE L'ACCIDENT Date des faits
Heures des faits
Accident du travail ou de trajet cocher cette case s'il s'agit d'un accident du travail
Cochez la mention applicable Oui
□ Non
Lieu des faits Cochez la mention applicable, une seule valeur possible Domicile
Trajet domicile/travail
☐ Travail

Declarer un dominage corporei cause par un tiers
Salle de sport
Magasin
☐ Voie publique
Lieu de loisirs
Établissement de santé
Adresse des faits si connue
Circonstances à l'origine de la blessure ou de l'accident Cochez la mention applicable, une seule valeur possible Accident de la circulation
Accident médical
Activité scolaire/périscolaire
Activité sportive
Accident dans un lieu public (magasin, administration)
Accident domestique
Accident de loisirs
Accident de chasse
Blessure ou accident causé par un animal
Coups et blessures volontaires
Mauvais état de la voirie
Produits défectueux
Quel type d'accident de la circulation? Cochez la mention applicable, une seule valeur possible Conducteur
Passager
☐ Cycliste
☐ Piéton
EDPM (Engin de Déplacement Personnel Motorisé) Trottinettes électriques, monoroues, gyropodes, hoverboards.

VALIDATION

J'accepte

L'ACCEPTATION EST INDISPENSABLE POUR L'EXPLOITATION DE CETTE DÉCLARATION.

l'échange d'informations médicales entre le service médical et le service administratif de la caisse (1), ainsi qu'entre les

Déclarer un dommage corporel causé par un tiers médecins conseils en charge de mon dossier (art. L.315-1V du code de la sécurité sociale) pour permettre l'exercice du Recours Contre Tiers de l'assurance maladie auprès du tiers responsable ou son assureur. (1) Notamment les rapports d'expertise médicale en lien avec mon accident, les avis et décisions rendus par la CCI (commission de conciliation et d'indemnisation) et/ou l'ONIAM (office national d'indemnisation) en cas d'accident médical ou d'un dommage dû à un produit de santé défectueux (médicament, sonde cardiaque, prothèse, etc.) Cochez la mention applicable Oui ☐ Non J'atteste de l'exactitude des renseignements portés sur cette déclaration La loi rend passible d'amende et/ou emprisonnement quiconque se rend coupable de fraudes ou de fausses déclarations en vue d'obtenir ou de tenter de faire obtenir des avantages indus (art. 313-1 à 313-3, 433-19, 441-1 et suivants du Code pénal, art. L.114-17-1 du Code de la sécurité sociale). Cochez la mention applicable Oui

☐ Non